
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **THÈREVAL** (Département de la Manche – Saint Lô Agglomération).

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 décembre 2016 – sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles en nature de labour sises lieudit "La Cauvinière", cadastrées section AB n° 48 (pour partie), 49, 50, 54 et 105 pour une contenance totale de 29 125 m².

PLU : Zone 1 A. Le réseau d'assainissement ne dessert pas les parcelles, une extension du réseau sera nécessaire pour réaliser une opération de lotissement.

PROJET : Réalisation d'un lotissement (mixte accession à la propriété et logements sociaux), qui pourrait être réalisé en 2018/2019, par tranches successives. Un cheminement piéton permettra aux futurs habitants de rejoindre le bourg à proximité sans difficulté.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **14 mars 2017 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRES : 4 propriétaires différents.

ÉVALUATION DOMANIALE : 22 décembre 2016 – "*Acquisitions d'un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine*".

IMPUTATION : **Compte n° 980 214 THÈREVAL "Lotissement"**
Enveloppe projet : 138 000 € - Dotation "Maillage urbain"

ROUEN le 21 mars 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL